



SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le dix-sept octobre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du 13 octobre 2023, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

**Étaient présents** : M. Jean-René BINET, Maire,  
Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés** : M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

**Secrétaire de séance** : M. Philippe BOUBET

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

Présents : 8

Votants : 13

**Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.**

Ordre du jour

- 1- Approbation et validation du procès-verbal du 15 septembre 2023 ;
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3- Présentation du PCS (Plan communal de sauvegarde) ;
- 4- Modification de la date de révision du loyer du centre équestre ;
- 5- Délibération modificative budgétaire – budget des campings et gîtes ;
- 6- Renouvellement de la convention avec Hautevil'art ;
- 7- Délibération relative à la fourniture d'électricité en 2023 ;
- 8- Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires ;
- 9- Création de poste ;
- 10- Proposition d'adhésion à l'association « Les amis de la Gendarmerie » ;
- 11- Délibération relative à la gestion des fermages par Maître DESHAYES ;
- 12- Délibération relative à la modification d'un nom de voirie ;
- 13- Approbation du RPQS ;
- 14- Repas des sages ;
- 15- Présentation du Canard Hautais ;
- 16- Informations sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- 17- Informations municipales
- 18- Questions diverses.

**1. Approbation et validation du compte-rendu du 15 septembre 2023 :**

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents. -----

**2. Désignation d'un secrétaire de séance :**

M. Philippe BOUBET est désigné en tant que secrétaire de séance. -----

**3. Présentation du PCS :**

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal la présentation réalisée par M. Martin GUILLEN, animateur PAPI auprès de Coutances Mer et Bocage. -----

**4. Modification de la date de révision du loyer du centre équestre – Délibération 2023-10-01**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le loyer du centre équestre est révisé au 1er juillet de chaque année selon l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre. Or, cet indice ne paraît que fin septembre et implique donc une régularisation des loyers des mois de juillet, août et septembre lors de l'appel de loyer du mois d'octobre. Monsieur le Maire souhaite donc proposer de modifier la date de révision du loyer au mois d'octobre de chaque année.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De décaler la date de révision du loyer du centre équestre au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant en ce sens. -----

#### **5. Délibération modificative budgétaire n°1 – budget des campings et gîtes – Délibération 2023-10-02 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire au budget 2023 des campings et des gîtes afin de permettre la prise en charge des charges de personnel pour la fin de l'année.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) – Compte C/ 678 :	- 31 000 €
Chapitre 012 (Charges de personnel) – Compte C/ 6411 :	+ 31 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits comme présentés. -----

#### **6. Renouvellement de la convention avec Hautevil'art – Délibération 2023-10-03 :**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le renouvellement de la convention avec Hautevil'art pour la mise à disposition de la Galerie Hautaise qui avait été conclue pour une durée de six ans. Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition participe au rayonnement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la convention de mise à disposition de la Galerie Hautaise selon les mêmes termes que la précédente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. -----

#### **7. Délibération relative à la fourniture d'électricité en 2023 – Délibération 2023-10-04 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour la saison 2023, le bistrot La Moussette a bénéficié de l'électricité du marché pour ses soirées concerts selon le même tarif que celui appliqué aux commerçants du marché. Ainsi, il convient de délibérer afin d'autoriser cette mise à disposition.

En réponse à Monsieur Philippe BOUBET, Monsieur le Maire précise que, par souci d'organisation, la facturation est identique à celle des terrasses, soit de date à date, étant entendu qu'il n'est pas possible de vérifier les jours réels d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, avec une abstention (Philippe BOUBET), donne son accord pour la mise à disposition de l'électricité du marché pour la saison 2023 moyennant la redevance « électricité » du marché, soit 7 € par jour de branchement. -----

#### **8. Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires – Délibération 2023-10-05 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a mis en place la lutte contre les chenilles processionnaires en 2020 et depuis, prend en charge 50 % du coût de l'installation des éco-pièges chez les particuliers ; l'échenillage étant réalisé en interne par Jean-Christophe HELAINE.

Le coût de la lutte contre les chenilles processionnaires s'est ainsi élevé à 11 702.40 € pour l'année 2022 dont 5 044,70 € de prise en charge pour les particuliers.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe depuis le 22 mai 2023 un arrêté préfectoral relatif à la lutte obligatoire contre les ambrosies, la berce du Caucase et les chenilles processionnaires urticantes. Cet arrêté prévoit, dans son article 1 que « *les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non-bâtis, ayant-droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de mener toute action de prévention et toute autre action de lutte, notamment en détruisant sans délai les nids déjà développés dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction* ». Monsieur le Maire précise qu'avec cet arrêté, l'Etat prend le relais de la commune en rendant obligatoire la destruction des nids par les propriétaires des arbres et que la commune peut, dès lors, cesser sa politique incitative.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge le coût de l'intervention de l'entreprise dans l'espace privé mais précise que Jean-Christophe HELAINE continuera d'intervenir sur l'espace public.

Monsieur Philippe BOUBET demande si les propriétaires peuvent décider de couper leurs arbres ; Monsieur le Maire lui répond que, dans le cadre du PLUI, des arbres pourront être identifiés au patrimoine de la commune et ne pourront alors être abattus sans autorisation.

En réponse à Monsieur Patrice HELAINE, Monsieur le Maire précise qu'il faudra peut-être songer dans les années à venir à changer les essences présentes localement.

Mesdames Dominique IMBERT et Emmanuelle CHESNEAU-ADAM ajoutent craindre que sans participation de la commune, la lutte diminue. Monsieur le Maire leur répond que ces nouvelles règles seront rédigées et diffusées auprès des particuliers concernés.

Madame Caroline DUDOUIT s'interroge sur la possibilité pour les particuliers d'emprunter la perche de la commune ; Monsieur le Maire lui répond que c'est à réfléchir mais seulement pour la perche de 3 mètres.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre (Jacques DURET), décide :

- De ne plus prendre en charge la participation de la lutte contre les chenilles processionnaires à compter du 30 juin 2024 ;
- D'ici cette date, la commune limitera sa participation à 25 % du coût outre l'intervention de l'ASVP en fonction de ses disponibilités. -----

#### **9. Création de postes – Délibération 2023-10-06 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été sollicité par Madame LAINE, directrice de l'école, pour pouvoir coucher les petits à 13h, soit sur le temps de la cantine, étant donné qu'il y a beaucoup de petits cette année. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un agent de 13h à 13h30.

Il convient également de pourvoir au remplacement de Patricia NICOLLE, qui est actuellement en arrêt maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (7h30/mois) pour la période du 16 octobre 2023 au 7 juillet 2024 ;
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (9h30 pour la durée du contrat) pour la période du 12 au 14 octobre ;
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour la durée de l'arrêt maladie de Mme Patricia NICOLLE. -----

#### **10. Proposition d'adhésion à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » – Délibération 2023-10-07 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu en mairie Monsieur Régis GOUPILLOT, président du Comité 50-3 de l'association des Amis de la Gendarmerie » qui lui a présenté l'association.

Il précise que cette association a pour vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. La recherche de l'adhésion des collectivités territoriale est une priorité puisqu'elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus. Monsieur le Maire précise, en réponse à Monsieur Patrice HELAINE, que les fonds récoltés servent uniquement à financer du matériel pour les gendarmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une voix contre (Caroline DUDOIT), décide :

- D'adhérer à l'association des Amis de la Gendarmerie ;
- De cotiser à hauteur de 100 euros. -----

#### **11. Délibération relative à la gestion des fermages par Maître DESHAYES – Délibération 2023-10-08 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de confier à Maître DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne, la gestion la gestion des fermages. Les honoraires pratiqués par Maître DESHAYES seraient de 6% TTC. A cette fin, un mandat de gestion locative doit être signé avec Maître DESHAYES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec Maître DESHAYES. -----

#### **12. Délibération relative à la modification d'un nom de voirie – Délibération 2023-10-09 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de modifier le nom du lieu-dit « Les Hardes » en « Rue de la Mer ». Ce lieu-dit comporte 3 adresses ainsi modifiées :

- 1A Rue de la Mer ;
- 1B Rue de la Mer ;
- 1C Rue de la Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renommer le lieu-dit « Les Hardes » en 1A, 1B et 1C Rue de la Mer. -----

#### **13. Approbation du RPQS – Délibération 2023-10-10 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2022 établi conformément à la législation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022. -----

#### **14. Repas des sages :**

Madame Dominique IMBERT et Monsieur Philippe BOUBET font un compte-rendu de la commission des affaires sociales du 12 octobre 2023 en vue de la tenue du Repas des Sages le dimanche 19 novembre.

Il est convenu que la préparation de la salle ait lieu le samedi 18 novembre à 14h. -----

### **15. Présentation du Canard Hautais :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Canard Hautais est en cours de finalisation et qu'il paraîtra au cours de l'hiver.

### **16. Information sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :**

Pas d'information

### **17. Informations municipales :**

- Versement de subventions :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements du FC Sienne, de l'Union Nationale des Anciens Combattants et de Et si on jouait en société ? pour le versement de leur subvention 2023. -----

- Animations estivales :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de remerciements pour l'organisation des séances de renforcement musculaire et de stretching avec Stéphane ROUCHY. -----

- Déchetteries :

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal un courrier relatif aux déchetteries. -----

- Presbytère :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les locataires du presbytère ont rendu le logement fin septembre. Il précise l'avoir visité avec Monsieur Jacques DURET et ajoute que le bâtiment est sain mais qu'il nécessite tout de même des travaux avant de pouvoir être reloué. Monsieur le Maire ajoute avoir dans l'idée de diviser le bâtiment en trois logements et précise que l'ensemble des travaux nécessaires peuvent prétendre à des subventions à hauteur de 80%. -----

### **18. Questions diverses :**

- Monsieur Philippe BOUBET interroge Monsieur le Maire sur l'avancée de l'enquête au sujet de l'effraction de la SNSM.
- Monsieur Philippe BOUBET s'interroge sur l'avancée de l'installation des numéros sur les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire lui répond que les plaques de rue ont été reçues et qu'elles seront posées à partir du mois de novembre ; une action de sensibilisation auprès des propriétaires sera lancée dès qu'elles seront toutes installées.
- Monsieur Olivier BELLENGER déplore que la société de chasse de Montmartin-Annville ait récupéré les droits de chasse sur les terrains de la commune situés à Annville et demande à ce que les droits de chasse sur ces terrains soient mixtes.
- Monsieur Olivier BELLENGER s'interroge sur l'utilisation de la déchetterie conchyicole



Le secrétaire de séance,  
Philippe BOUBET

La séance est levée à 22h50



Le Maire,  
Jean-René BINET